



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 100 c) de la liste préliminaire*
Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un résumé des activités prescrites menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de juillet 2021 à juin 2022. Le Centre régional a continué d'aider les États Membres qui le demandaient ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile en Afrique à agir pour la paix, la sécurité, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armes classiques et des armes de destruction massive, aux fins de la sécurité humaine. En outre, le Centre a mis au point des documents d'information et de sensibilisation et a pris l'initiative d'engager le dialogue avec les parties prenantes pour contribuer à la promotion de la paix et du désarmement.

Le Centre a continué d'aider les États Membres et les organisations régionales compétentes dans le cadre de la maîtrise de toute une gamme d'armes et de munitions, en mettant particulièrement l'accent sur les armes légères et de petit calibre, qui font le plus de ravages sur le continent africain et sa population.

Le Secrétaire général exprime sa sincère gratitude aux États Membres et aux partenaires pour leurs contributions financières et en nature au Centre régional, qui permettent à celui-ci d'exécuter les activités prescrites, et les encourage à maintenir et à renforcer leur soutien, à la mesure des défis croissants qui menacent la maîtrise des armements, la paix et la sécurité en Afrique et ailleurs. Il remercie particulièrement le Gouvernement togolais de l'appui de longue date qu'il apporte au Centre en tant que pays hôte.

* [A/77/50](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution [76/57](#), l'Assemblée générale a félicité le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique du soutien constant qu'il apportait aux États Membres en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, au moyen de séminaires et de conférences, d'activités de renforcement des capacités et de formation, de la transmission d'un savoir-faire dans le domaine des politiques et sur le plan technique, ainsi que d'activités d'information et de sensibilisation aux niveaux régional et national et s'est félicité que les activités du Centre régional s'étendent à l'ensemble du continent dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité.

2. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [76/57](#), dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des activités du Centre régional. Il porte sur la période allant de juillet 2021 à juin 2022. On trouvera en annexe un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour l'année 2021.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre a été créé en 1986 à Lomé, en application de la résolution [40/151](#) G de l'Assemblée générale. Il a pour mandat d'aider, par un appui fonctionnel, les États Membres d'Afrique qui en font la demande à réaliser leurs initiatives et autres démarches visant à appliquer des mesures de paix, de limitation des armements et de désarmement dans la région.

4. Le Centre régional s'emploie en priorité à contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, ce dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution [76/57](#), dans laquelle elle s'est félicitée des travaux menés par le Centre pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et à la mise en place d'institutions efficaces, et la cible 16.4 relative à la réduction du trafic d'armes.

III. Principales activités

5. Pendant la période considérée, le Centre régional a continué de fournir une assistance aux États Membres, malgré les effets considérables que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu sur ses activités. À mesure que les restrictions physiques liées à la pandémie étaient levées, le Centre a entrepris de normaliser son travail, notamment en reprenant progressivement ses activités et en prévoyant de tenir en mode hybride ou, dans la mesure du possible, en personne certaines manifestations en ligne. Par des programmes de renforcement des capacités et de formation, des mesures concrètes, des activités de sensibilisation, des études et la mise en commun de l'information, le Centre a fourni aux États Membres d'Afrique un appui et une assistance technique pour la promotion du désarmement, de la paix et de la sécurité. Il a collaboré avec l'Union africaine et des organisations régionales africaines, d'autres entités des Nations Unies et organisations intergouvernementales, des établissements universitaires et de recherche et des organisations de la société civile afin de mettre en œuvre ses programmes, projets et autres activités.

6. Le Centre régional a continué de mener des activités de sensibilisation à l'intention des États Membres et des parties prenantes concernées. Il leur a notamment communiqué des informations, prodigué des conseils techniques et fourni une assistance aux fins de l'application des instruments internationaux relatifs au

désarmement et à la non-prolifération, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa), le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

7. De plus, le Centre régional a largement exploité les médias sociaux pour diffuser l'information et promouvoir l'éducation pour la paix ainsi que pour faire connaître son travail et ses réalisations et ceux du Bureau des affaires de désarmement.

A. Promouvoir la paix et la sécurité, y compris l'appui fourni aux organisations régionales et sous-régionales en Afrique ainsi qu'aux autres entités des Nations Unies en Afrique

8. Pendant la période considérée, le Centre régional a continué d'aider non seulement les États Membres, mais également les organisations régionales et sous-régionales à promouvoir le désarmement et la maîtrise des armements, comme l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes et le système des Nations Unies, sur la base des avantages comparatifs respectifs, y compris le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

9. Les 14 et 15 juillet 2021, à Lomé, le Centre régional a participé à un atelier consultatif régional que les États membres de la CEDEAO ont organisé pour harmoniser leurs positions en vue de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York, du 26 au 30 juillet 2021. Du 15 au 17 septembre 2021, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le Centre a participé à un atelier régional mené avec des experts des États membres de la CEDEAO afin de finaliser un projet de directives de mise en œuvre de la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes et du Traité sur le commerce des armes, pour examen par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Le 15 juin 2022, lors de la réunion consultative régionale des États membres de la CEDEAO, qui s'est tenue à Dakar, le Centre a fait des présentations sur la huitième Réunion biennale des États, qui se tiendra à New York, du 27 juin au 1^{er} juillet 2022.

10. Du 13 au 16 juillet 2021, à Dakar, le Centre régional a organisé un atelier d'une demi-journée sur l'intégration des questions de genre et la maîtrise des armes légères, à l'intention des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo),

à l'occasion de la réunion de quatre jours de son cadre consultatif. Le Centre régional a sensibilisé et formé les participants à l'intégration des questions de genre dans les politiques et les plans de lutte contre la prolifération, le trafic et la mauvaise utilisation des armes légères, permettant ainsi l'élaboration de recommandations concernant les politiques régionales transfrontalières.

11. Le 2 février 2022, le Centre régional a fourni une assistance technique, logistique et administrative en vue de la deuxième session de la série d'ateliers régionaux sur la gestion internationale des crises liées au cyberspace, organisée par l'UNIDIR en partenariat avec l'Union africaine.

12. Le 21 avril 2022, le Centre régional a participé à la troisième réunion du Comité directeur Union africaine – Régions sur les armes légères et de petit calibre et le désarmement, la démobilisation et la réintégration et fait le point sur ses récents efforts concernant la maîtrise des armes légères et de petit calibre illicites et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à l'intention des représentants des États membres participants, des organisations régionales africaines et des mécanismes et organes régionaux.

13. Le Centre régional a pris plusieurs mesures en faveur d'une gestion sûre et en toute sécurité des armes et des munitions. Du 24 au 26 novembre 2021, il a accueilli un atelier pilote conjoint en personne, organisé par le Département des opérations de paix et le Bureau des affaires de désarmement, sur la gestion des armes et des munitions dans les missions de maintien de la paix. Du 29 novembre au 3 décembre 2021, il a participé à une évaluation de la gestion des armes et des munitions au Togo, organisée par la CEDEAO avec l'UNIDIR, l'Équipe consultative pour les questions de gestion des munitions et le Mines Advisory Group, et fourni un appui technique. Il a également participé à une évaluation de référence de la gestion des armes et des munitions à Cotonou, au Bénin, du 28 mars au 1^{er} avril 2022.

14. Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué de participer aux réunions mensuelles du groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui traite de la violence sexuelle liée aux conflits dans le pays. Le Centre a contribué aux réunions par des interventions axées sur les liens entre la maîtrise des armes légères et la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits, et la nécessité pour la commission nationale de contrôle des armes légères et petits calibres d'élaborer des mécanismes efficaces de prévention et de protection concernant la violence sexuelle liée aux conflits. Le 20 octobre 2021, dans le cadre du groupe de travail, le Centre a présenté un rapport semestriel (1^{er} avril au 30 septembre 2021) sur l'appui des Nations Unies à la commission nationale, dont le but était de faire connaître aux partenaires onusiens et non onusiens les initiatives actuelles et futures menées à l'appui de la Commission.

15. Le 29 juillet et le 14 décembre 2021, à Kinshasa, le Centre régional a participé à deux réunions organisées par le Groupe de travail pour le partenariat du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il a contribué à l'évaluation menée par le Groupe de travail de la stratégie de partenariats et de mobilisation des ressources et fait des recommandations sur les moyens d'intégrer les questions de genre dans l'ensemble de la stratégie.

16. Du 22 au 26 novembre 2021 et du 29 mai au 4 juin 2022, le Centre régional a participé aux cinquante-deuxième et cinquante-troisième réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui se sont tenues respectivement à Libreville et à Yaoundé, et a présenté les activités qu'il a menées pendant la période considérée. Des consultations

approfondies avec des États Membres, l'UNOCA et la Commission de la CEEAC ont eu lieu afin d'explorer les possibilités de collaboration à l'appui de l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici 2030 ». Lors de ces deux réunions, le Centre a dit qu'il fallait une gestion sûre et en toute sécurité des stocks d'armes et de munitions dans la région et a fait un exposé sur le fonds appelé « Entité "Sauver des vies" », qui devrait permettre de financer des projets dans trois pays bénéficiaires en Afrique, à savoir le Cameroun, le Soudan du Sud et le Togo.

17. Le 18 mai 2022, devant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Centre régional a fait une déclaration dans le cadre de son exposé sur le désarmement et la maîtrise des armes légères et de petit calibre illicites en Afrique sur le thème « Les relations civilo-militaires : un facteur de paix et de sécurité en Afrique ». Dans sa déclaration, le Centre a abordé les défis et les perspectives qui existaient en matière de désarmement et de maîtrise des armes légères et de petit calibre illicites ainsi que les relations entre civils et militaires en Afrique et le soutien des Nations Unies aux États Membres, à l'Union africaine et à d'autres organisations régionales.

18. Le Centre régional a contribué au document d'orientation intitulé « Youth, peace and security : fostering youth-inclusive political processes », élaboré par la Global Coalition on Youth, Peace and Security. Il a abordé les liens entre les jeunes et la disponibilité des armes légères dans des sociétés fragiles et touchées par des conflits et dit que des études plus poussées devraient être menées en vue de la mise en place de mécanismes de protection et de prévention pour les jeunes.

B. Armes légères et de petit calibre et autres armes classiques

19. Dans le cadre de l'exécution du projet mondial financé par l'Union européenne sur l'intégration des questions de genre et la maîtrise des armes légères, le Centre régional a organisé et mené des activités de renforcement des capacités en personne à l'intention des commissions nationales de maîtrise des armes légères dans six pays, à savoir le Burundi, le Cameroun, le Mali, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et la Sierra Leone.

20. En République démocratique du Congo, le Centre régional a achevé l'exécution du projet de soutien à sa commission nationale de contrôle des armes légères et petits calibres visant à mettre en place, en collaboration avec le Service de la lutte antimines, un outil de suivi et d'établissement de rapports intégrant les questions de genre, afin de faciliter l'échange d'informations et la coordination dans le pays en ce qui concerne l'application du plan d'action national sur la maîtrise des armes légères, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le 21 avril 2021, à la demande de la Commission nationale, le Centre a organisé un atelier d'une demi-journée à l'intention des 30 membres secrétaires permanents de la Commission, afin de leur présenter l'outil final et son application¹.

21. Du 6 au 9 septembre 2021, à Bamako, le Centre régional a organisé une formation de trois jours sur l'intégration des questions de genre et la maîtrise des armes légères, ainsi qu'un atelier de suivi sur l'évaluation intégrant les questions de genre, en collaboration avec la Commission nationale de contrôle des armes légères et petits calibres et les chefs des bureaux régionaux de la Commission, à Gao, Kayes, Sikasso et Tombouctou². Les participants ont élaboré une liste de recommandations

¹ Nations Unies, Bureau des affaires de désarmement, « New tool to track gender-responsive small arms control in the Democratic Republic of Congo », 27 mai 2021.

² Ibid., « Gender equality at the heart of Mali's fight against the proliferation of small arms and light weapons », 18 octobre 2021.

pour faire progresser l'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes de maîtrise des armes légères au Mali.

22. Du 30 novembre au 3 décembre 2021, en Sierra Leone, le Centre régional a organisé une formation de trois jours sur l'intégration des questions de genre et la maîtrise des armes légères, ainsi qu'une activité de suivi au cours de laquelle le prochain plan d'action national sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre³ a été examiné. Le Centre a élaboré un document d'orientation où les participants à la formation ont présenté une marche à suivre en vue de la rédaction d'un plan d'action national sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre intégrant les questions de genre⁴.

23. En République centrafricaine, à la suite des activités sur l'intégration des questions de genre et la maîtrise des armes légères menées par le Centre régional, en collaboration avec la Commission nationale sur le contrôle des armes légères et de petit calibre, celui-ci a lancé une étude dans le pays aux fins d'une analyse de genre des politiques et programmes de maîtrise des armes légères⁵. L'enquête s'est déroulée d'août à novembre 2021 en collaboration avec la Commission nationale, le Ministère de la promotion de la femme et la section de la MINUSCA chargée de la violence sexuelle liée aux conflits. Le Centre a mené une série de consultations au niveau national, auprès de 70 organisations travaillant sur la maîtrise des armes légères, dans le secteur de la sécurité ou de la justice, ainsi qu'auprès de parties prenantes intervenant dans le domaine des femmes ou de la violence fondée sur le genre. Le 13 octobre 2021, le Centre a organisé une table ronde avec 30 parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales pour présenter les premiers résultats de cette étude et aider à repérer les lacunes en matière de connaissances et à les combler en vue de la publication finale, prévue pour la fin du cycle du projet.

24. Le 13 décembre 2021, le Centre régional a tenu une réunion virtuelle avec la Commission nationale de contrôle des armes de petit calibre pour répondre à la demande d'assistance du Gouvernement et réfléchir aux modalités de collaboration. Des réunions du même type ont eu lieu au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Togo. Le Centre a participé à des réunions de coordination virtuelles avec l'Union africaine au sujet de la sélection des pays bénéficiaires et des modalités d'exécution relatives au Mois de l'amnistie en Afrique, un projet conjoint de l'Union africaine et du Bureau des affaires de désarmement, qui vise à appuyer les efforts déployés au niveau national pour collecter et détruire les armes et les munitions illicites tout en menant des campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des parties prenantes concernées par la maîtrise des armements et du grand public. Le projet est financé par l'Allemagne, dans le cadre de l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2030 ».

25. Du 16 au 18 mai 2022, le Centre régional a effectué une mission à N'Djamena, afin de s'entretenir avec la Commission du bassin du lac Tchad sur les modalités d'exécution du projet visant à renforcer les capacités afin de prévenir l'acquisition d'armes et de munitions par les groupes extrémistes violents et terroristes dans le bassin du lac Tchad, qui a été financé par les Gouvernements finlandais, français et

³ Ibid., « Include women and youth at all levels of arms control, says the Sierra Leone National Commission on Small Arms and Light Weapons », 14 janvier 2022.

⁴ Commission nationale de contrôles des armes de petit calibre et Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, « Gender mainstreaming small arms control in Sierra Leone », note de synthèse. Disponible à l'adresse suivante : https://front.un-arm.org/wp-content/uploads/2022/03/2022-Policy-Brief_ICTP-Gender-and-SALW-Sierra-Leone.pdf. (26 juin 2022).

⁵ Nations Unies, Bureau des affaires de désarmement, « In push for gender equality, Central African Republic eyes vital role of small arms control », 17 novembre 2020.

italien. L'objectif du projet est d'aider les États membres de la Commission participant à la Force multinationale mixte (Bénin, Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad,) à faire avancer la lutte contre l'extrémisme violent dans le bassin du lac Tchad grâce à trois axes principaux : a) une meilleure gestion des armes et des munitions ; b) l'amélioration de la collecte et du partage des données entre les États membres ; et c) l'amélioration du contrôle aux frontières.

26. Les 15, 19 et 20 mai 2022, le Centre régional a effectué une mission au siège de la Commission de la CEDEAO, à Abuja, pour renforcer la coopération et la synergie en faveur de la paix, de la sécurité et de la maîtrise des armements en Afrique de l'Ouest, sur la base des plans stratégiques du Centre et de la Commission. Le Centre a rencontré le Président de la Commission et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, respectivement, avant de tenir des séances de travail avec la Direction du maintien de la paix et de la sécurité régionale et la Direction de l'alerte rapide. Il a également participé au document final d'une réunion d'experts chargés de l'examen de l'étude des directives opérationnelles sur le courtage en armes dans la région de la CEDEAO réalisée par le Centre international d'études des conflits de Bonn.

27. À la demande du Burundi, le Centre régional organisera, du 11 au 14 juillet 2022, un programme de formation de trois jours et une activité de suivi sur l'intégration des questions de genre et la maîtrise des armes légères, en collaboration avec la Commission nationale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, partenaire d'exécution, à l'intention d'environ 50 participants nationaux, y compris des membres de la Commission nationale ; des Ministères du genre, de la défense et des affaires étrangères ; des autorités douanières ; et de la société civile. La formation et l'activité de suivi aboutiront à l'élaboration de recommandations sur les moyens d'intégrer les questions de genre dans la maîtrise des armes légères et à l'examen du plan d'action national de la Commission pour le contrôle des armes légères, afin de recenser les lacunes et les perspectives en matière de genre en vue d'un futur plan d'action.

C. Armes de destruction massive

28. Le Centre régional a continué d'aider les États Membres d'Afrique en facilitant les activités de sensibilisation et le dialogue en vue de prévenir la prolifération des armes de destruction massive, notamment en ce qui concerne les questions liées au contrôle ou à l'interdiction de la production et du transfert de matières nécessaires à la production, au transfert et à la prolifération des armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Le 23 novembre, à Kinshasa, le Centre a contribué à un atelier sur le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, en fournissant un soutien logistique et de fond, notamment en ce qui concerne la maîtrise des armes légères et l'application en Afrique de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

29. Les 17 et 18 août 2021, le Centre régional a participé à un atelier virtuel de présentation de la Convention sur les armes biologiques et ses mesures de confiance, qui s'est tenu dans le cadre du programme national de préparation du Soudan, conformément aux dispositions de la décision 2019/97 du Conseil européen à l'appui de la Convention.

30. Le 23 août 2021, le Centre régional a participé à un atelier national virtuel organisé pour le Mali sur l'élaboration et la présentation de mesures de confiance dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques. Le Mali a présenté son application de la Convention, notamment la coopération internationale et le respect

des obligations internationales en matière de biosécurité et de sûreté biologique. Le Kenya a fait un exposé sur sa collecte de données, les défis, les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

31. Le 10 mars 2022, le Centre régional a contribué à l'organisation d'un atelier hybride sur le renforcement des capacités nationales en matière d'application de la Convention sur les armes biologiques à Lomé. Des experts du Kenya, du Mali et des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies ont fait des exposés sur la Convention et la biosécurité aux participants des institutions de défense et de sécurité du Togo. L'Institut national de la santé du Togo a fait le point sur le cadre juridique national en matière de biosécurité et sur ses plans d'urgence. Le 30 mars 2022, à Lomé, le Centre a participé à un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités concernant les mesures de sûreté et de sécurité chimiques, organisé par l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques. Des mesures visant à améliorer la maîtrise et la manipulation des stocks de matériel à double usage ainsi que des mesures préventives visant à éviter les explosions accidentelles ont été examinées.

D. Information et sensibilisation

32. Le Centre régional a publié des articles et des documents d'orientation sur les résultats de ses activités. De plus, son site web, disponible en anglais et en français, a continué d'être mis à jour.

33. Le Centre régional a veillé à ce qu'il soit rendu compte, dans différents médias locaux et internationaux (réseaux publics et privés de presse et de télévision et radio), des ateliers hybrides, virtuels ou en présentiel qu'il a organisés de façon à faire connaître ses activités ainsi qu'à des fins d'éducation pour la paix.

34. Le Centre régional a continué de se servir des médias sociaux pour diffuser les informations et actualités le concernant et tenir les internautes au courant de l'évolution de la situation en matière de désarmement et de non-prolifération dans la région. Il s'est également efforcé d'élargir son champ d'action pour atteindre divers partenaires, dont des organisations de la société civile.

35. Le Centre a contribué au Sommet mondial des filles, qui s'est tenu au Togo, les 21 et 22 octobre 2021, et a été organisé par Plan International dans le cadre de sa campagne mondiale pour l'égalité des filles. Le Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a diffusé un message vidéo à la plénière, et le Centre a participé à une discussion de groupe.

36. En avril et mai 2022, dans le cadre des commémorations du trentième anniversaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Centre régional a fourni un témoignage écrit et audiovisuel dans une édition spéciale de la revue UNOCA Magazine, mettant en relief sa contribution historique au Comité consultatif et à l'élaboration et l'entrée en vigueur de la Convention de Kinshasa.

IV. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

37. En 2021, le montant total des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en

Afrique était de 145 768 dollars. On trouvera en annexe l'état du Fonds d'affectation spéciale pour 2021.

38. Le Secrétaire général remercie les États Membres et les donateurs qui ont fait des contributions financières et en nature au Centre régional au cours de la période considérée, lui permettant ainsi de fournir une assistance technique et une aide au renforcement des capacités aux États Membres de la région Afrique, conformément à son mandat. Il est particulièrement reconnaissant au Gouvernement togolais de son appui de longue date et de sa contribution financière au Centre.

39. Le Secrétaire général continue d'encourager tous les États Membres, y compris ceux de la région Afrique, à faire des contributions financières et en nature au Centre régional afin de faire progresser la maîtrise des armements, le désarmement, la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.

B. Effectifs

40. Un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe)/Directeur(trice) du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et deux postes d'agent(e) des services généraux (agent(e) local(e) G-7 et G-6) sont financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

V. Conclusion

41. Au cours de la période considérée, le Centre régional s'est acquitté de son mandat, à savoir fournir une assistance aux États Membres et aux organisations régionales africaines qui le demandaient, dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement et, plus généralement, promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. Il a adopté un plan stratégique quinquennal pour la période 2021-2026, conformément aux recommandations d'une mission d'examen stratégique effectuée en juin 2021, qui a précisé que sa mission était de permettre de faire connaître, d'exécuter et d'appuyer le mandat du Bureau des affaires de désarmement à travers l'Afrique, de manière efficace, son objectif étant de réaliser la sécurité humaine, nationale et internationale, par la réglementation et l'élimination des armes en Afrique, et que cette mission s'accompagnait de cinq objectifs stratégiques.

42. Le Centre régional a renforcé la synergie et la coopération avec l'Union africaine, les organisations régionales en Afrique et les entités du système des Nations Unies pour faire progresser la maîtrise des armements, le désarmement, la paix et la sécurité, dans une perspective de sécurité humaine, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment dans le cadre de la promotion de l'application de la résolution 76/45, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à ce que des mesures soient prises spécifiquement pour que tous les jeunes, sans exclusive, puissent apporter une véritable contribution dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et aient les moyens de le faire, ainsi que de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

43. Le Centre régional continuera d'aider les États Membres dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements en apportant une assistance technique, générale et juridique en matière de renforcement des capacités ainsi qu'une aide aux programmes, en favorisant les échanges et les consultations à l'échelle régionale et nationale, en facilitant l'élaboration de plans d'action nationaux et en faisant mieux connaître les instruments internationaux et les questions transversales telles que l'intégration des questions de genre.

44. Le Secrétaire général invite les États Membres et les autres donateurs à apporter au Centre régional l'appui financier et les contributions en nature dont celui-ci a besoin pour améliorer l'exécution de son mandat à l'appui des États Membres d'Afrique dans les domaines de la maîtrise des armes, du désarmement, de la paix, de la sécurité et de la stabilité, conformément à l'objectif de développement durable n° 16, qui est de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2021

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé, 1^{er} janvier 2021	365 018
Produits	
Contributions volontaires ^a	145 768
Autres produits	529
Produits des placements ^b	(3 781)
Total des produits	142 516
À déduire : charges	
Frais généraux de fonctionnement	69 342
Total des charges et des remboursements	69 342
Excédent/(déficit) pour l'année 2021	73 174
Excédent/(déficit) cumulés au 31 décembre 2021	438 192

^a Contributions volontaires [34 193 dollars (Togo), 112 612 dollars (Italie) et 3 557 dollars (Organisation internationale de la Francophonie)] moins remboursements/transferts/ajustements [4 594 dollars (Open Society Initiative For West Africa)].

^b Comprend une moins-value latente due à la baisse de la valeur boursière du portefeuille de placements au 31 décembre 2021.